

La Maison Thérèse Casgrain, une ressource communautaire

Dianne Valcourt

Volume 16, numéro 2, 1983

Les femmes et la justice pénale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017185ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017185ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Valcourt, D. (1983). La Maison Thérèse Casgrain, une ressource communautaire. *Criminologie*, 16(2), 113–119. <https://doi.org/10.7202/017185ar>

LA MAISON THÉRÈSE CASGRAIN,
UNE RESSOURCE COMMUNAUTAIRE
Dianne Valcourt*

HISTORIQUE

La Société Élizabeth Fry (Montréal) Inc., organisme à but non lucratif, a fondé la Maison Thérèse Casgrain, le premier centre résidentiel communautaire (CRC) pour femmes au Québec.

La Maison a ouvert ses portes le 22 août 1980. Elle peut accueillir quinze résidentes à la fois. Jusqu'à maintenant (mars 1983), quarante-deux femmes provenant de différentes sources telles des détenues fédérales, (N = 33), des détenues provinciales (N = 7), des cas de probation (N = 2) et de libération conditionnelle totale (N = 1), y ont été hébergées.

DESCRIPTION DE LA CLIENTÈLE

Il n'y a aucun portrait type de la détenue. Les quarante-deux femmes qui sont passées en Maison de transition sont très différentes les unes des autres. Leur seul point commun : elles ont toutes eu des démêlés avec la justice. Précisons certains éléments.

Les détenues de la Maison Tanguay sont majoritairement des sentencées provinciales, c'est-à-dire qu'elles ont reçu des sentences de 2 ans moins 1 jour. Cependant, presque toutes celles qui font une demande d'admission à la Maison de transition sont des sentencées fédérales (2 ans et plus). La différence entre les deux groupes est la gravité du délit et la longueur de la sentence. La femme en Maison de transition est certes représentative de la majorité des détenues mais elle provient de la minorité des femmes détenues à Tanguay.

Quelques tableaux résument certaines données socio-économiques et délictuelles susceptibles de démystifier la femme en Maison de transition.

* Directrice de la Maison Thérèse Casgrain.

TABLEAU 1
Âge, statut civil, nationalité, scolarité

Âge	18 à 50 ans	Moyenne = 28 ans
Statut civil	Célibataire	35
	Séparée/divorcée	6
	Mariée	1
Nationalité	Canadienne française	32
	Canadienne anglaise	5
	Amérindienne	2
	Italienne	2
	Autres	1
Scolarité	Université	1
	Cégep non terminé	4
	Secondaire V	11
	Secondaire IV	11
	Secondaire III	5
	Secondaire II	3
	Secondaire I	2
	Primaire non complété	4
Inconnu.	3	

TABLEAU 2
Statut légal à l'admission

Libération de jour	38
Libération conditionnelle totale	1
Probation	2
Absc. temp.	1

TABLEAU 3
Type de délit

Énumération par ordre d'importance décroissant)	
Trafic de stupéfiants / possession de stupéfiants	
Vol qualité	
Vol à ain armée	
Vol par effraction	
Homicide involontaire	
Meurtre	

TABLEAU 4
Genre de sentences

Minimum	3 ans de probation
Provinciales	14 mois
Maximum	Sentence à vie
Moyenne fédérales	4 ans

LA PHILOSOPHIE DE LA MAISON

La philosophie de la Maison est basée sur l'apprentissage de l'autonomie, le sens de la responsabilité et la prise en charge de sa vie.

La majorité des résidentes du CRC proviennent soit de la Maison Tanguay ou de la Prison pour femmes (Kingston).

Par définition, toute institution carcérale doit réglementer et organiser les mouvements de sa population afin d'assurer un contrôle. Spécifiquement, le lever, déjeuner, dîner, souper, les activités et le coucher sont prédéterminés et fixés selon les besoins de l'Institution. L'individu en tant que «personne» n'existe pas, c'est le bon fonctionnement de la population qui prime. Les besoins et les capacités de chacun(es) ne sont pas prioritaires. Par le fait même, l'individu n'a aucune responsabilité. Il(elle) n'a qu'à suivre les directives et le groupe. La dépersonnalisation et l'absence de responsabilité sont le fait de la majorité des prisons et pénitenciers. Le contrôle s'exerce plus facilement sur un groupe dont les membres n'ont aucune individualité. Ceci n'est qu'une brève description de la vie en institution carcérale. Cependant, nous croyons que nous traduisons bien l'essence même de l'attitude de non-responsabilité que vivent et ressentent les détenues. Au contraire, la Maison de transition, de par sa philosophie axée autour de l'autonomie et du sens des responsabilités, tente de redonner à la femme ce qu'elle n'a pas eu en institution. Nous sommes conscientes que la classe sociale, la société en général et le système pénal jouent un rôle. Cependant, la femme criminelle a également sa part de responsabilité. Elle a choisi, pour une raison ou une autre de poser des gestes illégaux qui l'ont amenée en institution et en Maison de transition. Même victime de son entourage et de son éducation, elle est également l'auteure de son délit et de ses actions. La femme criminelle comme tout autre individu, peu importe son sexe, est ou peut devenir autonome et responsable.

Le programme de la Maison est donc organisé en fonction de cet objectif. Chaque nouvelle arrivée est acceptée et évaluée selon ses besoins et ses capacités. Elle n'est plus un numéro mais bien une femme adulte qui veut acquérir maturité, sens des responsabilités et autonomie. Les outils nécessaires pour se réaliser sont parfois les seuls éléments qui lui manquent.

PROGRAMME ET SERVICES DE LA MAISON

L'approche individualisée est privilégiée et le programme est axé sur un ou plusieurs des éléments suivants : développement per-

sonnel, recherche d'emploi, retour aux études, habitudes de vie, questions relatives à la santé, planification budgétaire, problème d'ordre familial, problème de toxicomanie et/ou d'alcoolisme et information et aide sur le plan légal.

Chaque résidente a une conseillère attitrée. Ensemble, elles définissent les éléments importants à améliorer tout au long du séjour en Maison de transition. Nous privilégions les techniques reliées à la thérapie de la réalité, à la Gestalt et souvent le «gros bon sens». L'important, ici, c'est le retour à la vie normale, le respect de l'individu selon son potentiel.

Il est évident que la Maison de transition a des attentes et des exigences face à la résidente. Son statut légal de «détenue» exige le respect des heures d'entrée et des règles de vie de la Maison de transition. La résidente a elle-même des exigences et des attentes face à la Maison. Celles-ci sont basées sur son objectif ultime, qui est d'obtenir sa libération conditionnelle totale.

LIBÉRATION CONDITIONNELLE

La résidente est admise en Maison au sixième (1/6) de sa sentence en libération conditionnelle de jour. Elle veut se présenter devant la Commission des libérations conditionnelles au tiers (1/3) de sa sentence pour obtenir une libération conditionnelle totale. Les Commissaires désirent connaître ses projets, l'occupation de son temps, ses problèmes spécifiques et ses risques de récidive.

Des sessions de counseling, avec sa conseillère sont organisées, en partie, autour de ces éléments.

Le «counseling» n'a pas pour but de «jouer» aux «Commissaires» ni de refaire son procès. Le but est de la préparer à l'audience avec les Commissaires afin d'aborder et d'intégrer les éléments importants de son vécu. Par exemple, lorsque nous parlons de ses «chances de récidive», nous faisons avec elle un recul sur son délit, c'est-à-dire que nous l'aidons à assumer sa part de responsabilité et/ou sa culpabilité face au geste posé. La majorité des résidentes présentement en Maison ont été reconnues coupables de trafic de stupéfiants — pour elles, «trafic» impliquait également leur propre consommation de drogues fortes (héroïne, cocaïne). Par le fait même, un programme de désintoxication dans une clinique externe est nécessaire à leur cheminement personnel. Ceci nous amène au cœur d'un problème majeur auquel la majorité des résidents doivent faire face : la toxicomanie.

TOXICOMANIE

La toxicomanie, la «dope», la drogue, l'aiguille, le «joint», la «ligne», la bouteille, tous les termes sont bons en autant que tu te «gèles». Le but : fuir. Le moyen est secondaire et la substance n'a aucune importance. Les coûts peuvent être exorbitants, les résultats néfastes à tous les niveaux mais les effets sont primordiaux. La réalité camouflée, à tout prix, est pénible mais moins pénible que le «vrai de vrai» de la réalité.

Des quarante-deux résidentes seulement neuf n'avaient aucun problème de consommation pendant leur séjour. Des trente-trois ayant des problèmes de toxicomanie, la majorité était à la fois pharmaco-dépendantes et alcooliques ou héroïnomanes et pharmaco-dépendantes. L'héroïne, fumée ou injectée ; la cocaïne injectée ou « sniffée » ; la mescaline, le «speed», le LSD, le «hash» et les valiums font partie de leur quotidien ou de leur rechute dans la drogue.

Ces femmes toxicomanes réussissent majoritairement à fonctionner, à travailler, à suivre des cours, à entretenir des relations affectives et à respecter les conditions de leur libération de jour. Nous ne voulons pas exagérer, elles ne sont pas «gelées» 24 heures par jour, mais les états «plastiques» créés par la drogue sont réguliers et constants. Cependant, les efforts pour se défaire de cette dépendance, sont également constants et réguliers. Les ressources externes qui peuvent servir de moyen sont limitées et souvent inadéquates. La Maison de transition doit composer avec cette réalité tout en apportant, dans la mesure du possible, le soutien, l'appui et la thérapie nécessaire afin d'aider les résidentes à vaincre ce problème.

Leur toxicomanie est complexe et sert souvent à compliquer leur vie. Cependant, ce problème fait autant partie de la vie des résidentes que les effets de l'incarcération et leur apprentissage social. Nous (la Maison) ne posons aucun jugement de valeur face à ce problème, sauf que nous apprenons à composer avec et à l'encadrer dans le programme que nous offrons. En fait, la majorité d'entre elles (12/14) se trouvent un emploi ou suivent des cours.

OCCUPATION

Le genre de travail que les résidentes réussissent à trouver dépend de leur degré de scolarité et de leur expérience. La majorité d'entre elles possèdent un secondaire IV ou V et très peu d'expérience de travail. Les postes de commis de bureau, secrétaire, télé-

phoniste, ouvrière non spécialisée, vendeuse, serveuse représentent autant leur expérience de travail avant leur incarcération que pendant leur séjour en Maison de transition.

La résidente qui n'a pas terminé son école primaire, qui n'a jamais travaillé, qui est âgée de 23 ans (et plus) et qui a plusieurs années d'incarcération, éprouve énormément de difficulté à se trouver un emploi. Souvent le problème fondamental est de savoir comment faire une recherche d'emploi et/ou comment se présenter à un futur employeur. Une des responsabilités de la Maison est d'aider la résidente à ce niveau, cependant, l'aide d'organismes externes est souvent nécessaire. Le Centre d'information et de référence pour femmes offre un programme de «formation à la recherche d'emploi» qui est excellent. La motivation à travailler ou à faire une recherche d'emploi sérieuse demeure la responsabilité de la résidente. Les organismes communautaires et la Maison lui fournissent les outils, les moyens mais l'horaire de la Maison est ouvert à toutes les modalités possibles de l'occupation du temps : le bénévolat, le travail à temps partiel ou à temps complet, les études de niveau secondaire ou collégial. Le principe de base est de canaliser les énergies de la résidente dans une activité productive qui la valorise. Certaines réussissent tandis que pour d'autres...

RÉSUMÉ : BILAN DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

La vie en Maison de transition n'est pas nécessairement rose pour toutes celles qui y ont séjourné. Pour certaines, les efforts demandés ont été trop lourds à assumer ; d'autres ne sont pas encore assez motivées pour y mettre l'énergie nécessaire. Nous avons connu des libertés illégales ainsi que des retours en institution pour bris de condition à la libération conditionnelle ou pour manquement sérieux aux règlements internes. La Maison n'est pas une annexe de la prison mais une étape au cours de la sentence de la détenue. Les résidentes choisissent entre une libération de jour en institution ou en Maison de transition. Pour certaines, l'une n'est pas mieux que l'autre. Nous ne parlons pas d'un groupe d'amies qui ont décidé de louer une grande maison et d'y vivre à leur guise.

La vie de groupe n'est pas facile. Beaucoup de femmes la vivent très péniblement. Le respect de l'autre n'est pas nécessairement une valeur que tous possèdent.

Comment peut-on mesurer «la réussite», «le succès» et les échecs? Quel barème doit être utilisé pour juger chacune et de façon juste et égale? Certaines résidentes arrivent en Maison de transition,

structurées, organisées, autonomes, un emploi déjà en vue, une vie affective satisfaisante, un délit assumé ; elles respectent à la lettre les règlements, consomment des drogues légères qui ne dérangent en rien leur fonctionnement et obtiennent leur libération conditionnelle totale. D'autres résidentes changent d'emplois souvent, ont de longues périodes d'inactivité entre chaque emploi, se sentent marginales et vivent une vie marginale, une toxicomanie profonde ; elles sont démunies, institutionnalisées, ont un besoin constant de soutien et de suivi, et n'envisagent une sortie qu'à la fin de leur sentence.

Ce sont les deux groupes extrêmes, mais elles font partie d'une réalité autant que celles qui se retrouvent entre les deux. La réussite ne dépend pas d'une conformité à un style de vie conventionnel mais plutôt d'un bon fonctionnement dans la société, même avec des valeurs marginales. N'oublions pas que la société punit les gens parce qu'ils commettent des délits et non à cause de leur marginalité. La Maison de transition leur indique les chemins possibles, les alternatives, les outils et le soutien pour devenir des êtres libres tout en respectant ce qu'elles sont en tant qu'individus.

CONCLUSION

Nous n'avons qu'effleuré rapidement l'essentiel de la ressource communautaire qu'est la Maison Thérèse-Casgrain. Rendre justice à tous les éléments composant un CRC exigerait une recherche approfondie. Une recherche évaluative portant sur les besoins des femmes en Maison de transition est subventionnée par l'Association des Services de réhabilitation sociale devrait paraître sous peu. Grâce à ses conclusions, sans doute pourrions-nous améliorer nos services.